



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
15.01.2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt et un janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mmes RAYNAL, VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAU, GARCIA Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mmes THUEL, PELLEGRINI,

N° 19/11

**Absents :** Mr GUIRAUD procuration à Mme VILLENEUVE  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr SOULA  
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY  
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr LE ROCH  
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL  
Mr PEYRONIE, Mme KLIMEZACK-GIL

**Secrétaire :** Mr LE ROCH.

Objet de la délibération

**CONVENTION ET  
TRANSFERT  
TEMPORAIRE DE  
MAITRISE  
D'OUVRAGE -  
AMENAGEMENT DES  
ABORDS DU CENTRE  
CULTUREL**

Monsieur le Maire expose que l'aménagement de l'esplanade concerne deux maîtres d'ouvrages :

- L'agglomération pour les travaux de voiries de compétences communautaires (voiries et trottoirs de l'avenue de la Gare et de l'impasse Roger Salengro qui restera ouverte à la circulation) ainsi que les travaux d'éclairage public,

- La commune de Saint-Juéry pour le reste de l'aménagement, à savoir l'aménagement de l'espace anciennement occupé par la SNCF, du parking de la gare, de la partie de l'impasse Roger Salengro qui sera fermée à la circulation.

Au regard des moyens en ingénierie de la ville et afin de renforcer la coordination et le pilotage des travaux il est proposé de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage à l'agglomération de l'Albigeois et d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

**5 ABSTENTIONS**  
*Adopté à la majorité*

PROPOSE de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage à l'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 1er février 2019  
Pour le Maire, l'adjoint délégué,  
Michel MARTY

